

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

Le 6 Octobre 2022, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 30 Septembre 2022, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, DALCIN, GOFFREDI, BASQUE, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, ROHEL, CADRET, ALCOUFFE, BOYER, SANS, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M	ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CAZAUBON Adjoint
M.	CROMER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme GARRIGOU Adjointe
M	MICHELON	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme QUILLET Conseillère M ^{ale}
M.	SETTIER	Conseiller M ^{al}	qui a donné procuration à	Mme SANS Conseillère M ^{ale}

ABSENTS EXCUSÉS : MM. SEGUIN, BOUDEAU Conseillères M^{ales}

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

RAPPORTEUR : Joël CAZAUBON

252 - OBJET : Vente de parcelles Rue Jean-Jacques Rousseau

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la redynamisation du cœur de ville et notamment l'ilot de l'Équerre, la commune a acquis plusieurs parcelles, dont l'immeuble situé 11 rue Jean Jacques Rousseau.

M. Claude ROJO, investisseur propose la réhabilitation de cet immeuble, comprenant le maintien du commerce en rez-de-chaussée et la création de logements locatifs sur le reste du bâtiment. Ce projet répond aux objectifs de redynamisation fixés par la collectivité.

M. ROJO a présenté une offre d'achat à hauteur de **40 000 €**, pour une partie des parcelles cadastrées AK 106, 107 et 108, sises 7, 9 et 11 rue J J Rousseau, telles que détaillées ci-après. La commune resterait propriétaire de la partie non bâtie de chaque parcelle, permettant la réalisation de l'aménagement de l'accès à l'ilot de l'Équerre par l'impasse du Palais de Justice.

La cession porterait :

- Pour la parcelle AK 106, sise 11 rue J J Rousseau :
sur le bâti principal incluant le commerce, le logement à l'étage, le bâtiment annexe et une partie du terrain en fond de parcelle, d'une surface totale d'environ 318 m²,
- Pour la parcelle AK 107, sise 9 rue J J Rousseau
Une grange en ruine et une partie de terrain d'une surface totale d'environ 106 m²,
- Pour la parcelle AK 108, sise 7 rue J J Rousseau,
Une partie du terrain en fond de parcelle d'une surface d'environ 40 m²

Le service des Domaines en date du 15 Juillet dernier, a estimé la valeur de ce bien à **43 000 €**, assortie d'une marge d'appréciation, compte tenu du mauvais état général des bâtiments.

La rédaction des actes sera confiée à l'office notarial de Maître Caroline PRISSE, Notaire à Vendays Montalivet, la division parcellaire et le bornage à la SCP MARTIN de Lesparre.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

☞ La cession à M. Claude ROJO au prix de **40 000 €** d'une partie des parcelles cadastrées AK 106, 107 et 108, sises 7, 9 et 11 rue J J Rousseau, telles que détaillées ci-dessous :

- Pour la parcelle AK 106, sise 11 rue J J Rousseau :
sur le bâti principal incluant le commerce, le logement à l'étage, le bâtiment annexe et une partie du terrain en fond de parcelle, d'une surface totale d'environ 318 m²,
- Pour la parcelle AK 107, sise 9 rue J J Rousseau
Une grange en ruine et une partie de terrain d'une surface totale d'environ 106 m²,
- Pour la parcelle AK 108, sise 7 rue J J Rousseau,
Une partie du terrain en fond de parcelle d'une surface d'environ 40 m²

- ☞ Que la commune restera propriétaire de la partie non bâtie de chaque parcelle,
- ☞ Que la rédaction de l'acte authentique sera confiée à Maître Caroline PRISSE notaire à Vendays Montalivet,
- ☞ Que la division parcellaire et le bornage seront confiés à la SCP MARTIN de Lesparre,
- ☞ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous documents ou actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.



**Pour copie conforme
Le Maire**

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité

Numéro de l'accusé réception

033-213302409- 20221006-252-DE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Publié ou notifié le 18/10/2022